

C'est dans les Hauts de France que le salaire moyen non-cadre est le plus bas

Selon une étude menée par Randstad, prestataire de services en ressources humaines, c'est dans les Hauts-de-France que le salaire moyen non-cadre est le plus bas. Explications.

Voilà un classement qui ne fait pas plaisir. Selon Randstad, prestataire de services en ressources humaines (intérim), c'est dans la **région Hauts-de-France** que le **salaire moyen non-cadre** est **le plus bas** de l'hexagone.

Au premier semestre 2017, un salarié non-cadre dans la région touchait en moyenne 1 558 euros bruts mensuels, soit une rémunération en hausse de 1,2 % (+ 18 euros) par rapport au premier semestre 2016. Les Hauts-de-France affichent ainsi une rémunération inférieure à la moyenne nationale. En 2017 en France, cette rémunération a en effet progressé de + 0,9 % pour un salaire de 1 579 euros bruts mensuels, détaille l'étude.

Pour mener cette étude, Randstad s'appuie sur des salaires constatés, extraits de 140 041 fiches de paie en Hauts-de-France. « *Ce n'est pas une étude déclarative* », insistent les auteurs.

Si l'on regarde l'inflation, sur les six premiers mois de l'année qui s'est élevée à + 1,05 %, les salariés non-cadres des Hauts-de-France France bénéficient donc en moyenne d'un gain de pouvoir d'achat de + 0,15 %. Autant dire presque rien.

Secteurs par secteurs

Si l'on prend secteurs par secteurs, on note que les rémunérations les plus élevées sont dans le BTP (Bâtiment et travaux publics) avec un salaire moyen de 1 648 euros. Cela reste malgré tout en dessous de la moyenne nationale enregistrée pour ce secteur : 1 660 euros.

Le secteur de l'industrie voit ses rémunérations augmentées de +1,1 %, soit un salaire moyen de 1557 euros. Pour autant, leur fiche de paie reste là encore inférieure au salaire moyen national »

C'est finalement le secteur des services qui enregistre la plus forte revalorisation (+ 1,2 %) dans les Hauts-de-France en 2017. Mais les salaires y demeurent plus faibles en région qu'au niveau national, soit 1 541 euros, contre 1 571 euros dans l'ensemble du pays.

Proche du Smic

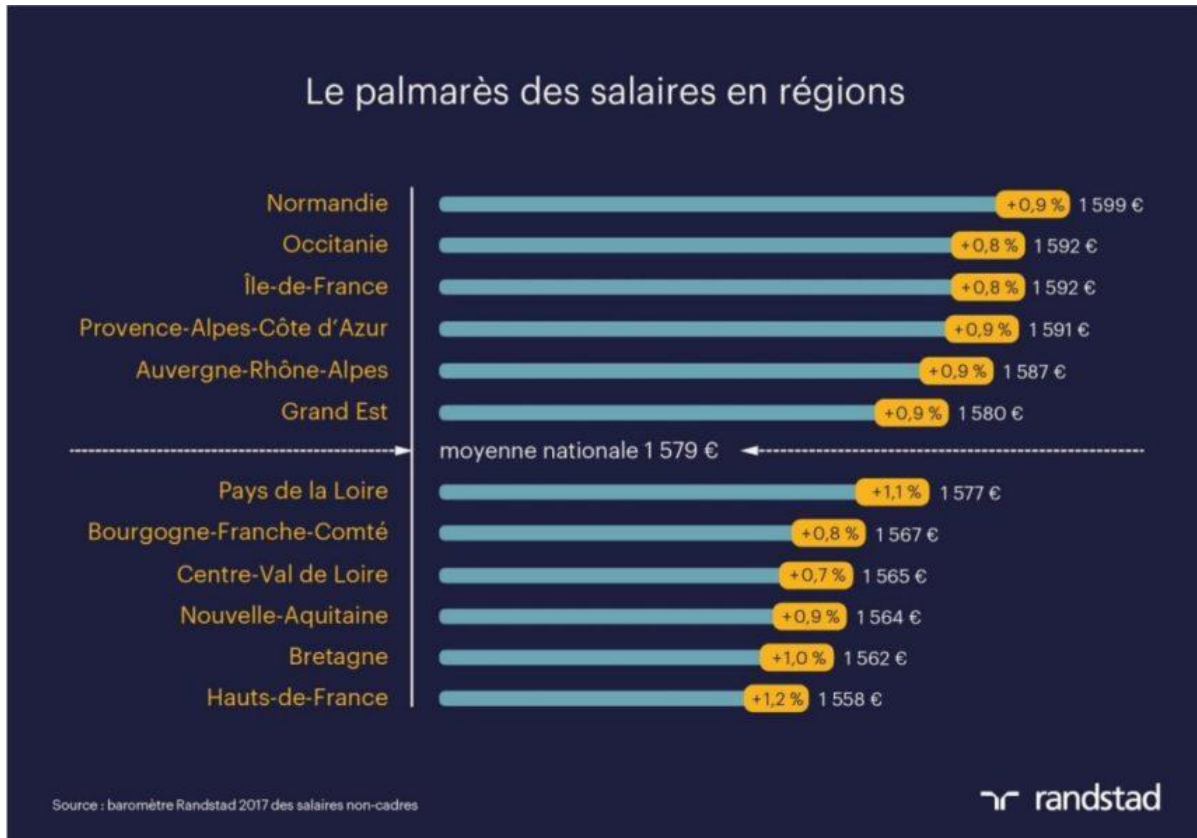
Au final, l'évolution de la rémunération des salariés non-cadres s'explique en réalité par la hausse du Smic.

Les non-cadres ayant des rémunérations relativement proches du salaire minimum, toute variation de ce dernier a des répercussions directes sur leur fiche de paie. L'évolution du Smic, davantage que l'amélioration de la conjoncture, explique donc l'évolution du salaire des non-cadres ».

Au premier semestre 2017, un salarié non-cadre en Hauts-de-France percevait en moyenne une rémunération de 1 558 euros, soit un niveau supérieur de + 5,3 % au salaire minimum (1 480 euros).

41 euros de moins qu'en Normandie

Cette rémunération de 1558 euros place donc les Hauts-de-France en queue de classement. Juste derrière la Bretagne (1562 euros) et la Nouvelle-Aquitaine (1564 euros). C'est en Normandie que les non-cadres sont les mieux payés avec un salaire moyen s'élevant à 1599 euros.



Le classement régions par régions. (©Randstad)